

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 43 (1898)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Actes officiels

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

commandant Picard, ni d'en avoir extrait tout ce qu'il renferme de renseignements intéressants. Nous renvoyons les lecteurs, curieux de connaître plus à fond cette consciencieuse « critique » des manœuvres allemandes de 1896, à l'ouvrage lui-même.

N.

---

## ACTES OFFICIELS

---

### **Loi fédérale concernant la création d'une compagnie pour le service des ballons.**

(Du 14 décembre 1897.)

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

Vu le message du Conseil fédéral du 24 mai 1897,

Décrète :

1. Il est créé une compagnie d'aérostiers qui relève de l'arme du génie.

2. La compagnie d'aérostiers est destinée au service d'un ballon captif et de son parc. Elle est formée conformément aux données des tableaux ci-après.

Toutefois, le Conseil fédéral demeurera libre d'apporter, dans le cadre du budget, les modifications d'organisation qui lui paraîtront nécessaires après expériences faites.

3. Les hommes de la compagnie d'aérostiers qui passent en landwehr restent affectés à cette compagnie pour le service du dépôt et du complément.

4. Les prescriptions en vigueur actuellement pour l'arme du génie seront appliquées à l'instruction de la compagnie d'aérostiers.

5. Formule d'exécution.

#### EFFECTIF D'UNE COMPAGNIE D'AÉROSTIERS.

a) *Section mobile.*

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Capitaine, chef de la compagnie . . . . .	1	—	1
Premiers-lieutenants ou lieutenants . . . . .	2	—	2
Sergent-major . . . . .	—	1	1
Sergents. . . . .	—	3	—
Soluats aérostiers . . . . .	—	25	—
Maréchal des logis du train. . . . .	—	1	1
Brigadiers du train. . . . .	—	2	2
Soldats du train . . . . .	—	27	—
Trompette . . . . .	—	1	1
Infirmier. . . . .	—	1	—
	3	61	8

b) *Section des machines.*

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Premier-lieutenant ou lieutenant . . . . .	1	—	—
Sergents . . . . .	—	2	—
Soldats aérostiers . . . . .	—	6	—
Brigadier ou appointé du train . . . . .	—	1	—
Soldats du train . . . . .	—	2	—
	1	11	—

Total : 4 officiers, 72 sous-officiers et soldats, 8 chevaux de selle.

## VOITURES ET CHEVAUX DE TRAIT DE LA COMPAGNIE

a) *Section mobile.*

1 voiture-treuil à 6 chevaux . . . . .	6 chevaux de trait.
1 fourgon à 6 chevaux . . . . .	6 »
6 voitures-tubes à 6 chevaux . . . . .	36 »
3 voitures tubes non attelées . . . . .	— »
2 fourgons à deux chevaux . . . . .	4 »
13 voitures.	52 chevaux de trait.
Réserve . . . . .	2 »
	54 chevaux de trait.

b) *Section des machines.*

1 fourgon et 4 chevaux de trait ; au besoin le générateur figurant aussi comme voiture.

Total . 14 voitures et 58 chevaux de trait.

(Les soldats du train et les chevaux de trait de la section des machines sont destinés au transport des tubes du bâtiment de fabrication du gaz à la gare la plus rapprochée.)

Le Message du Conseil fédéral accompagnant le projet de loi renferme quelques renseignements intéressants.

Le ballon captif fut employé il y a déjà plus de cent ans par les armées françaises, dans la première guerre de la République, pendant les sièges de Maubeuge et de Charleroi et à la bataille de Fleurus. L'apparition de cette machine énorme produisit sur la garnison de Charleroi un effet moral considérable, et le gouverneur demanda à capituler, désespérant, disait-il, de cacher sa mauvaise situation à un ennemi qui possédait un pareil moyen d'observation. Le 26 juin 1794 eut lieu la bataille de Fleurus et l'aérostat eut aussi sa part dans le succès définitif. Il était resté neuf heures en l'air ; et Jourdan fut toujours renseigné sur les mouvements de l'ennemi aussitôt qu'ils s'effectuaient et put manœuvrer promptement pour les faire échouer, grâce aux utiles et rapides informations qu'il recevait de son chef d'état-major, le général Morlot, qui se trouvait dans la nacelle.

Depuis les guerres de la Révolution jusqu'en 1870, l'aérostation mili-

taire fut abandonnée, mais les études repritrent aussitôt après la paix de 1871.

En 1887, l'Italie dota l'expédition du général San Marzano en Erythrée d'un parc aérostatique. Ce détachement comptait 6 officiers et 4 sections du génie avec trois ballons. Le gaz produit à Naples était transporté comprimé dans des tubes d'acier. Les ballons furent employés à diverses reprises dans le camp retranché de Saati, et la relation officielle du général San Marzano dit que de la position de Saati le champ d'observation depuis la nacelle s'étendait au delà de ce que pouvaient voir les avant-postes.

Dans la campagne du Tonkin, les ballons furent employés sur la demande de l'amiral Courbet, qui les considérait comme le seul moyen de reconnaissance que l'on put employer dans ce pays très couvert. Un détachement d'aérostiers, comprenant 2 officiers, 36 sous-officiers et soldats accompagna les renforts envoyés au Tonkin au printemps 1884. Ce détachement fut renforcé par 30 artilleurs de marine et 80 coolies. A cause du manque presque absolu de communications dans ce pays, il avait fallu créer un matériel spécial très léger et réduire les dimensions des ballons, de sorte qu'ils ne cubaient plus que 300 mètres.

Le détachement prit part à l'expédition contre Bac-Ninh, immédiatement après son arrivée à Hanoï et rendit de très grands services par les reconnaissances qui purent être faites par ce moyen, soit pendant la marche, soit pendant le combat de Tung-Son ; de plus, la présence du ballon contribuait pour beaucoup à éléver le moral des troupes. Cet aérostat fut transporté tout gonflé pendant 13 jours. Après un nouveau gonflement, il fut employé pendant le bombardement de Hong-Hoa, où il fut très utile pour observer la ville assiégée et constater les effets du tir. Le détachement fit enfin partie de la colonne du général Negrer, qui utilisa le ballon avec succès devant Kep et fit lui-même une ascension pour se rendre un compte exact du terrain et de la situation. Cette campagne a prouvé ainsi que le ballon captif est un très précieux moyen de renseignement pour le général en chef et qu'il peut suivre les troupes pendant plusieurs semaines dans un terrain même très couvert.

Quoique les rapports sur les résultats obtenus avec le ballon pendant les grandes manœuvres soient très incomplets, ils reconnaissent cependant que l'on a été généralement satisfait de ces résultats.

Un compte rendu des plus complets est celui qu'a publié le lieutenant Debureaux, dans la *Revue du génie*, après les grandes manœuvres de 1891 en France.

« Jamais, dit cet officier, les services du matériel aérostatique n'avaient été mis en lumière avec autant de netteté. Il est vrai que les ballons captifs ont trouvé dans le téléphone un complément précieux, qui rend leur rôle bien plus considérable ; car aujourd'hui les officiers montés dans la nacelle peuvent communiquer continuellement avec le général en chef, lui

faire part de leurs découvertes et le tenir ainsi au courant du moindre mouvement de l'ennemi, s'opérant à des distances parfois considérables

» Mais là ne se bornent pas les améliorations réalisées. Grâce aux procédés de compression du gaz, on est arrivé à mettre un ballon en état de planer en une demi-heure ; les équipages ont obtenu une telle mobilité que le transport du ballon vide ou gonflé s'opère avec la plus grande facilité. Ce matériel s'est rendu par étapes de Versailles à Brienne, 200 kilomètres, en 10 jours, quelques étapes dépassant 40 kilomètres....

» A Colombey, le général de Gallifet resta deux heures et demie dans la nacelle, donnant des ordres par le téléphone, de la hauteur de 350 à 400 mètres à laquelle le ballon était retenu. Les troupes couvraient un front de 12 kilomètres sur des profondeurs de 3 à 9 kilomètres ; cependant le commandant de l'armée de l'ouest pouvait en suivre toutes les dispositions, reconnaître chaque unité, décider des emplacements à occuper par l'artillerie. Il pouvait lire comme sur une carte un terrain de 15 kilomètres et même par la poussière soulevée deviner le passage des troupes sous bois. Quand le général fut descendu, un fil téléphonique le tint en relation constante avec les observateurs restés dans la nacelle.

» A Vendeuvre, le ballon permit de signaler au général Da vout des engagements de cavalerie qui avaient lieu à plus de 9 kilomètres. Pendant la bataille nocturne sur la Voire, il rendit encore de grands services. A Margerie, le vent soufflait en tempête et l'on ne crut pas devoir risquer le matériel, obstacle qui n'arrêterait pas en temps de guerre.

» Les marches avec ballons gonflés ont été merveilleuses. Le ballon traversa la ville de Bar-sur-Aube en plein combat, malgré de grands obstacles et l'encombrement ; la traversée des forêts de Bossican et du Grand-Orient se fit sans entraver la marche des colonnes ; chaque obstacle était franchi en deux ou cinq minutes, et le ballon, entraîné au trot sur les bas-côtés, reprenait sa place avec une précision extraordinaire. »

Le Message donne des renseignements analogues sur les manœuvres en Italie, en Autriche et en Allemagne.

Dans plusieurs armées, le détachement d'aérostiers comprend une section fixe chargée de la production du gaz et une section mobile qui doit suivre l'armée et employer le ballon en temps utile.

La méthode ordinaire de la production du gaz hydrogène consiste à décomposer l'eau par le fer et l'acide sulfurique, de sorte que l'hydrogène devient libre. On peut aussi décomposer l'eau par le fer chauffé à rouge, — c'est ce procédé qu'employaient les premiers aérostiers en France, — ou bien encore au moyen du courant électrique.

Le gaz produit par le générateur est immédiatement comprimé sous une pression de 120 à 150 atmosphères, pour réduire son volume autant que possible pour le transport, et emmagasiné dans des tubes d'acier de

2 à 4 mètres de longueur, que l'on place sur des voitures spécialement construites dans ce but.

Le matériel aérostatisque mobile comprend : le ballon, la voiture-treuil qui sert à dérouler et à enrouler le câble du ballon, le fourgon pour le transport du ballon vide avec le matériel de réserve, les voitures nécessaires pour le gonflement.

Diverses objections ont été faites à l'emploi des ballons captifs. Le Message réfute les principales. Il étudie entre autres la question des feux ennemis dirigés contre un ballon. Il le fait comme suit :

» Des essais de tir contre les ballons, qui ont eu lieu récemment dans des conditions se rapprochant le plus de celles de la guerre, ont prouvé que la mise hors de combat d'un ballon nécessite une forte consommation de munitions, dans le cas où le ballon ne se tiendrait pas hors de portée dès le début.

» En France, on admet maintenant les conclusions suivantes : les projectiles du fusil de petit calibre ne causent à l'enveloppe de l'aérostat qu'un danger relatif, car par les petits orifices qu'ils produisent la diffusion du gaz est absolument insuffisante. D'ailleurs, les aérostats captifs n'ont point à s'approcher si près des lignes ennemis. Pour ce qui est des atteintes par les projectiles de l'artillerie, il est prouvé qu'à la distance de 5500 mètres et à l'altitude de 800 mètres, le ballon est à peu près invulnérable, et comme son rayon d'observation s'étend jusqu'à 15 km., il n'y a pas de raison de placer l'aérostat à une distance moindre que 5 à 7 km. des batteries ennemis.

» En Autriche, on a fait en juillet 1895, au polygone de Steinfeld, avec une batterie, des essais de tir en campagne contre un ballon captif mobile. Après un tir de 80 shrapnels, ce qui donne environ 10 000 balles et éclats, le ballon resta intact et l'on n'y découvrit ensuite que trois petits trous sans importance.

» On peut ainsi mettre le ballon à l'abri du tir de l'artillerie, son seul ennemi, en le tenant à une distance suffisante des batteries, en le faisant ascensionner à une grande hauteur (la longueur du câble a été portée dans plusieurs armées de 500 à 1000 mètres) et en le déplaçant horizontalement et verticalement dès qu'il est exposé au tir efficace de l'artillerie.

» Les difficultés du pointage augmentent pour l'artillerie avec l'altitude de l'aérostat ; on est même parfois obligé d'enterrer la crosse des canons, ce qui crée un ralentissement et une gêne sérieuse pour le service des bouches à feu. »

Une autre objection consiste à dire que le terrain est trop mouvementé en Suisse pour permettre l'observation depuis la nacelle d'un aérostat. Cette remarque n'est pas exacte, répond le Message, pour toute la région comprise entre le Jura, les Alpes, le lac de Genève et le Rhin. C'est la

seule région que nous avons à considérer pour les grandes opérations de la guerre, et dans toute cette région les ondulations du terrain n'ont pas une hauteur suffisante pour masquer la vue de l'observateur dès qu'il est à une altitude de 300 à 500 mètres (à plus forte raison de 1000 mètres). Plusieurs officiers de l'état-major général suisse ont fait des ascensions en ballon en Suisse pour étudier cette question, et l'un d'eux a résumé ses impressions en ces lignes :

« Déjà à une hauteur de 200 mètres au-dessus du sol, la vue que l'on a présente un grand intérêt; à une hauteur de 300 à 500 mètres, on voit parfaitement tous les détails du terrain dans un rayon d'environ 13 kilomètres. Les différents accidents du terrain apparaissent avec une grande précision, ainsi que les routes qui se détachent en longs rubans blancs. Il n'y a pas d'observatoire à comparer au ballon pour donner une idée générale du pays, parce que l'on a une vue d'ensemble dans laquelle chaque objet apparaît avec sa valeur vraie. De plus, les différents mouvements de terrain et les forêts ne sont pas un obstacle à la vue, car le rayon visuel passe au-dessus, de sorte que jusqu'à une distance variable suivant l'altitude de l'aérostat, les angles morts sont presque entièrement supprimés. On a l'impression, impression qui correspond exactement à la réalité, que l'on a sous les yeux un immense relief dans lequel chaque petit détail serait représenté. J'estime que depuis un ballon captif maintenu à une hauteur de 300 à 500 mètres, l'on pourrait, dans un rayon de 7 à 8 kilomètres et même au delà, voir d'une manière suffisante toutes les troupes qui pourraient y manœuvrer. »

---

**Nominations, démissions, transferts.** — Nous donnons ici les nominations au grade de colonel intéressant toute l'armée, et pour les autres grades celles intéressant spécialement la Suisse romande. Sont nommés :

*Etat-major général.* — Colonel : le lieut.-colonel Ed. Leupold, à Berne ; major : le capitaine Ch. Revilliod, à Genève.

*Section des chemins de fer.* — Major, le capitaine Robert Rychner, à Lausanne ; capitaines : le premier-lieutenant H. Bridel, à Lausanne, et le lieutenant M. Thudichum, à Zurich.

*Infanterie.* — Colonel (adjoint au commandement en chef des étapes) : le lieutenant-colonel W. Janicke, de Zurich.

Lieutenant-colonel, commandant du 34<sup>e</sup> régiment : le major F. Landolt, à Neuveville.

*Cavalerie.* — Colonel, commandant de la 1<sup>re</sup> brigade de cavalerie : le lieutenant-colonel Eug. Lecoultrre, à Avenches. — Major, commandant du

1er rég. de cavalerie : Ch. de Coulon, à Cerlier. — Premier lieutenant de guides, le lieutenant V. Reutter, à Neuchâtel.

*Artillerie.* — Colonels : les lieut.-col. W. Huber, à St-Gall, qui prend le commandement du 11<sup>e</sup> rég., et Ad. Fama, à Saxon, qui prend le commandement du régiment d'artillerie de montagne. — Lieutenant-colonel, commandant du parc de corps n° I : le major Ed. Manuel, à Lausanne. — Majors : les capitaines H. de Loës, à Thoune; Alf. Jaton, à Morges, qui prend le commandement de la demi-division d'artillerie de position II ; R. Cossy, à Lausanne, qui prend le commandement du rég. 2/I. — Premiers-lieutenants : les lieutenants L. Delarageaz, à Préverenges ; J. Guillet, à Bulle.

*Artillerie de forteresse.* — Capitaines : les premiers-lieutenants A. Torricelli, à Lavey ; H. Chesseix, à Lavey. — Premiers-lieutenants : les lieutenants M. Brémond, à Lausanne ; J. Cunz, à Dailly.

*Génie.* — Colonels : les lieut.-col. G. Naville, à Genève, et L. von Tscharner, à Berne. — Capitaines : les premiers-lieutenants M. Dumur, à Grandvaux ; A. Diserens, à St-Maurice ; A. Glardon, à Vallorbes ; E. Gascard, à Neuveville. — Premiers-lieutenants, les lieutenants W. Martin, à Berne ; L. Potterat, à Yverdon ; H. Badoux, à Zurich ; E. Fatio, à Genève ; E. Pilloud, à Fribourg ; O. Leresche, à Ballaigues ; A. Lommel, à Huningue ; F. Salathé, à Morges, H. Lecomte, à Lausanne.

*Troupes sanitaires.* — *Médecins.* — Major, médecin de la II<sup>e</sup> brig. d'infanterie : le capitaine J. Berdez, à Lausanne. — Capitaines : les premiers-lieutenants Ch. Muller, à Genève ; G. Viatte, à Porrentruy ; C. Bruhin, à Tramelan ; A. Schrantz, à Nyon ; H. Audéoud, à Malagnou ; F. Mercanton, à Montreux ; G. Pérusset, à Yverdon ; G. Gicot, à Boudry ; A. Rösl, à Fribourg ; L. Meylan, à Cossonay ; A. Roux, à Genève ; E. Meylan, à l'Isle ; G. Schläfli, à Neuveville ; Ch. Perrochet, à Chaux-de-Fonds.

*Pharmaciens.* — Premiers-lieutenants : les lieutenants U. Kasser, à Yverdon ; L. Béguin, à Travers ; R. Bossard, à Frauenfeld.

*Vétérinaires.* — Capitaines : les premiers-lieutenants A. Ramelet, à Thoune ; L. Chevalley, à Yverdon. — Premier-lieutenant : le lieutenant H. Sandoz, à Neuchâtel.

*Administration.* — Colonel, le lieut.-col. F. Binder, à Berne. — Lieutenant-colonel : le major A. Mayor, à Vevey. — Major : le capitaine A. Demiéville, à Lausanne. — Capitaine : le premier-lieutenant Reuge, à Ste-Croix. — Premiers-lieutenants : les lieutenants Ch. Maurer, à Lausanne ; C. Selz à Sion ; M. Golay, à Lausanne ; E. Déglon, à Lavey ; H. Fonjallaz, à Epesses ; G. Ducommun, à Neuchâtel ; A. Güttinger, à Genève.

*Justice militaire.* — Major, juge suppléant du tribunal de cassation, le capitaine A. Martin, à Genève.

---

Ont été nommés lieutenants d'artillerie de forteresse : Albert Weber, de Bienne, sergent de mitrailleuses ; Robert Büchi, de Winterthour, caporal-observateur, à Berne ; Hermann Hagenbach, d'Aarau, caporal-canonnier, à Bienne ; Hans Weber, de Winterthour, caporal-canonnier, à Delémont.

Le Conseil fédéral a accepté, avec ses remerciements pour les services rendus, la démission offerte par M. Wilhelm Dietschy-Alioth, lieutenant-colonel dans le service des étapes, à Bâle, et l'a libéré du service militaire à partir du 31 courant.

Il a également accepté la démission offerte par M. J.-J. Bösch, lieutenant-colonel à Kappel, de ses fonctions de commandant de l'artillerie de corps IV et l'a classé au nombre des officiers mis à la disposition du Conseil fédéral par l'article 58 de l'organisation militaire.

---

**Fribourg.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

a) Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers) : Emmanuel Dupraz, à Romont ; Hilaire Bosson, à Rue ; Reinhold Gunther, à Roveredo ; Louis Weck, à Bulle ; Maurice Weck, à Fribourg ; Emile Deschenaux, à Romont ; Ernest Weck, à Fribourg ; Henri Guillod, au Bas-Vully.

b) Au grade de premier-lieutenant d'infanterie (fusiliers) : Robert Weck, à Fribourg ; Aloïs Von der Weid, à Fribourg.

c) Au grade de premier-lieutenant d'artillerie (campagne) : Rodolphe Brémond, à Semsales ; Jules Jæger, à Fribourg.

d) Au grade de lieutenant d'artillerie (campagne) : Georges Villard, de Grattavache.

e) Au grade de lieutenant d'artillerie (position) : Jean Landry, des Verrières.

f) Au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) : Albert Castella, à Givisiez.

---

**Neuchâtel.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

Capitaines d'infanterie : Paul Guye, à Berne ; Ch. Matthey de l'Etang, à la Brévine ; Charles Heer, à Neuchâtel.

Premier-lieutenants d'infanterie dans les fusiliers : Paul Bonhôte, à Peseux ; Bernard Juvet, à Genève ; Ch. Dubois, à la Chaux-de-Fonds ; Hermann Ditisheim, id. ; Jules Steiner, id. ; Jean Borel, à Vaumarcus ; Edmond Sandoz, à Neuchâtel ; dans les carabiniers : Edouard Sauvin, à Genève.

Lieutenants d'infanterie dans les fusiliers : Hans Strubin, à la Chaux-de-

Fonds ; Edouard Pethoud, aux Ponts ; Charles Perrin, à Colombier ; Henri Boy-de la Tour, à Granges ; dans les carabiniers : Georges Berthoud, à Neuchâtel.

Premier-lieutenant d'artillerie : James de Reynier, à Neuchâtel, et lieutenant d'artillerie : Frédéric Jeanjaquet, à Cressier.

---

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes :

*Infanterie.* Au grade de capitaine (fusiliers) : les premiers-lieutenants Edouard Moret, Lausanne ; Alphonse Dubuis, Lausanne ; William de Rham, Orges ; Agénor Falquet, Lapraz ; Henri Emery, Mézières ; Francis de Jongh, Lausanne ; Auguste Bron, Avenches ; Léon Blanchod, Lausanne ; Alfred Benvegnin, Vufflens-la-Ville ; Louis Pache, Chapelles ; Eugène Baumann, Lausanne ; Marc Warnery, Lausanne. — Au grade de capitaine (carabiniers) : le premier-lieutenant Grobet, Vallorbe. — Au grade de premier-lieutenant (fusiliers) : les lieutenants Louis Rosset, Vevey ; Armand Chenuz, Montricher ; Edouard Guex, Vevey ; Eugène Ronchy, Vevey ; Albert Soutter, Coppet ; Gabriel de Weiss, Lausanne ; Robert Jaunin, Chexbres ; Charles Bersier, Villarzel ; Eugène Hinderer, Grandson ; William Jaunin, Fey ; Rodolphe de Blonay, Morges ; Ulysse Crisinel, Martherenges ; Louis Barbezat, Chaux-de-Fonds ; François Guillemin, Lussery ; Frédéric Amiguet, Genève ; Albert Arragon, Vevey ; Alfred Leresche, Ballaigues ; Marc Penel, Collombier ; Jaques Hermenjat, La Rippe. — Au grade de premier-lieutenant (carabiniers) : le lieutenant Alexis Vautier, Montreux.

*Cavalerie.* Au grade de premier-lieutenant (dragons) : les lieutenants Auguste Roussy, à Vevey ; Henri Bauverd, à Crissier.

*Artillerie.* Au grade de premier-lieutenant (campagne) : les lieutenants Gaston Boiceau, Lausanne ; Roger de Crousaz, Diemtigen ; William Bær, Vevey ; Victor Dutoit, Lausanne ; Adolphe Burnat, Vevey. — Au grade de premier-lieutenant (position) : les lieutenants Jules Bron, Champ-du-Moulin ; Henri Muret, Morges. — Au grade de lieutenant (campagne) : Louis Dénéréaz, Zurich ; Samuel Dufour, Châtelard ; Edouard Dommen, Payerne, Edouard de Tscharner, Aubonne ; Alfred Ney, Châtelard ; Ernest Frossard de Saugy, Rolle. — Au grade de lieutenant (position) : Edouard Chastellain, Yverdon ; Florian Robert, Lausanne.